

ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Pour dommages à l'environnement



GARANTIE ÉTENDUE, SOUDAINE, ACCIDENTELLE ET/OU GRADUELLE POUR TOUTES LES ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ, Y COMPRIS :

- Réservoirs de produits pétroliers et produits chimiques;
- Exploitation et gestion d'usines de filtration;
- Station d'épuration et traitement des eaux usées;
- Égouts sanitaires et pluviaux;
- Risque de contamination des eaux;
- Dépotoirs municipaux – recyclage;
- Utilisation de produits chimiques (chlore pour les piscines et usines de filtration);
- Entreposage de sel.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Johanne Mallette

Courtier en assurance de dommages des entreprises
Souscriptrice principale
T. 514 905-4385
E. jmallette@bflcanada.ca

Frédéric Savard-Scott, LL.B

Courtier en assurance de dommages des entreprises
Vice-président, directeur d'unité – Secteur public
T. 514 905-4332
E. fsavardscott@bflcanada.ca

André St-Onge

Courtier en assurance de dommages
Vice-président – Secteur public
T. 514 905-4400
E. astonge@bflcanada.ca